

**MAIRIE DE VAULX  
74150 VAULX  
CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX**

<b>SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2019 à 20h30</b>
---

*Le 20 décembre 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain GERELLI, Maire.*

**Date de la convocation :** 13-12-2019

**Nombre de Conseillers en exercice :** 15

**Etaient présents :** MM GERELLI Alain, HELF Philippe, VENDRASCO Isabelle, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, PARENT Marie-Claire, BOCQUET Christophe, FANTINI Cécile, LAFONT Michaël, VERNEY Cédric

**Etaient absents excusés :**

**Etaient absents :** CADOUX Frédéric, WURTZ François

**Procurations :**

**A été désignée secrétaire de séance :** HELF Philippe

- **Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2019**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Compte rendu des décisions prises par délégation**

Néant

- **Vote pour rajout à l'ordre du jour :**

- **Rapport d'activité 2018 CC Rumilly Terre de Savoie :**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2018 de la CC Rumilly Terre de Savoie.

- **Arrêté de dénomination de la voie allant de la salle communale au chemin rural du Verger.**

Monsieur le Maire évoque au Conseil municipal la nécessité de nommer le chemin débutant entre la mairie et la salle communale et allant au chemin rural du Verger.

Le Conseil municipal décide de nommer cette voie « Chemin rural de la Salle ». Une carte mentionnant ce chemin va être adressée au cadastre pour en matérialiser l'existence et un arrêté portant interdiction de circulation sur cette voie pour les véhicules terrestres à moteur va être pris. Des panneaux ainsi qu'un rappel de l'arrêté seront installés.

## A. INTERCOMMUNALITÉ

### 1 PLUI-H DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme VENDRASCO revient sur les conclusions du Commissaire-enquêteur. Le hameau de BEULA va être reclassé en zone urbaine.

L'approbation du PLUi devrait avoir lieu le 27 janvier prochain au Conseil communautaire.

## B. URBANISME

### 2 DOSSIERS EN COURS (DP-PC-CUB)

Madame VENDRASCO donne lecture des dossiers d'urbanisme en cours :

27/09/2019	PA07429219X0001	VERNEY Pierre	235, chemin du Col d'Angely	74150 VAULX	Biolley	B981 B983 B1001	Lotissement
07/10/2019	PC 074 292 19 X0014	DOS SANTOS Vitor	224 route de Vaulx	74150 SAINT EUSEBE	Le Vieux Village	A 603	Maison individuelle
09/10/2019	PC 074 292 19 X0015	COCHEGRUE François ROY Céline	564 av. des Ebeaux	74350 CRUSEILLES	Chemin des Vignes	D544p	Maison individuelle
09/10/2019	PC 074 292 19 X0016	PERNOUD Nicolas COLLOMB Myriam	56 b, route du Praz	74370 LES OLLIERES	Chemin des Vignes	D544p	Maison individuelle
25/10/2019	PC 074 292 19 X0017	ANDRE Cyril BUMAT Manola	164, chemin du Cret Dieu	74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Les Clappins	A 869	Maison individuelle
15/11/2019	PC 074 292 19 X0018	MESSINA Jonathan MAURIS-DEMOURIoux Eva	150, rue D'Alluege	74150 VAULX		E 257	Extension maison individuelle
15/11/2019	DP 074 292 19 X0030	TDF	Fort de Romainville 1 avenue de la Résistance	93260 LES LILAS	Les Agotines	C 108	Pylone téléphone mobile
18/11/2019	PC 074 292 19 X0019	DECHENE Jimmy	983 route de Genève	74150 VALLIERE SUR FIER	Bellossy	D 680 p	Construction maison individuelle
12/12/2019	PC07429219X0013M01	DESROCHES Frédéric DESROCHES Nathalie	1 rue de la Libération	74000 ANNECY	Les Clappins	A869P	Diverses modifications + garage
16/12/2019	PC 074 292 19 X 0009 M01	MARTIN Gauthier GORGLIONE Mélissa	145 Rte de Semelaz	73310 St PIERRE DE CURTILLE	La Pièce	B 906p	Construction piscine

### **3 DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER**

#### **a) DIA 2019-018**

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-018, déposée par Monsieur MOREAU et Madame ABELLA pour les parcelles A 611, A 1387 et A 948 situées au 98 route de Lagnat, d'une surface globale de 2186 m2 pour un montant de 500.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

**DE RENONCER** à exercer son droit de préemption pour les parcelles A 611, A 1387 et A 948 situées au 98 route de Lagnat, d'une surface globale de 2186 m2 pour un montant de 500.000 €.

#### **b) DIA 2019-019**

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-019, déposée par Monsieur RAVOIRE et Madame DECOLOGNY pour les parcelles A 1382 et A 1384 situées au lieu-dit « Les Clappins » d'une surface globale de 716 m2 pour un montant de 120.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

**DE RENONCER** à exercer son droit de préemption pour les parcelles A 1382 et A 1384 situées au lieu-dit « Les Clappins » d'une surface globale de 716 m2 pour un montant de 120.000 €.

#### **c) DIA 2019-20**

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-020, déposée par Monsieur RAVOIRE et Madame DECOLOGNY pour les parcelles A 1383 et A 1385 situées au lieu-dit « Les Clappins » d'une surface globale de 1925 m2 pour un montant de 120.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

**DE RENONCER** à exercer son droit de préemption pour les parcelles A 1383 et A 1385 situées au lieu-dit « Les Clappins » d'une surface globale de 1925 m2 pour un montant de 120.000 €.

**d) DIA 2019-021**

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-021, déposée par Monsieur MOREAU et Madame ABELLA pour les parcelles A 1386 situées au 98 route de Lagnat, d'une surface globale de 1245 m2 pour un montant de 185.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

**DE RENONCER** à exercer son droit de préemption pour la parcelle A 1386 situées au 98 route de Lagnat, d'une surface globale de 1245 m2 pour un montant de 185.000 €.

**e) DIA 2019-022**

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-022, déposée par la SAS pour les parcelles A 603 et A 604 situées au lieu-dit « le Vieux Village » d'une surface globale de 700 m2 pour un montant de 160.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

**DE RENONCER** à exercer son droit de préemption pour les parcelles A 603 et A 604 situées au lieu-dit « le Vieux Village » d'une surface globale de 700 m2 pour un montant de 160.000 €.

**f) DIA 2019-023**

Monsieur le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2019-023, déposée par Monsieur DE ROHOZINSKI pour les parcelles A 637, A 638, A 639 et A 620 situées au lieu-dit « le Vieux Village » d'une surface globale de 4498 m2 pour un montant de 300.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles.

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

**DE RENONCER** à exercer son droit de préemption pour les parcelles A 637, A 638, A 639 et A 620 situées au lieu-dit « le Vieux Village » d'une surface globale de 4498 m2 pour un montant de 300.000 €.

## C. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **4 ETAT DES LIEUX DU RECRUTEMENT POUR LA GARDERIE ET LA CANTINE**

Mme MARCHAND fait le point sur l'avancement du processus de recrutement de Camille BICCHERAÏ.

Il est proposé que Mlle BICCHERAÏ fasse également du secrétariat et de l'accueil à la mairie de VAULX.

### **5 RECRUTEMENT ACCUEIL – SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

Suite à l'absence de Mme JAIN et au départ de M. RODRIGUES, Monsieur Le Maire demande à étudier une solution pour assurer les permanences de la mairie.

### **6 PEDT ET PLAN MERCREDI**

MME Marchand demande qu'un point soit fait pour voir si les documents ont bien été reçus par la DDCS.

### **7 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Après avoir donné lecture, à titre de comparaison, des rémunérations du personnel recenseur des communes de SILLINGY et de CHOISY transmis par Mme FANTINI,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents-recenseurs sur la base suivante :**

- Journée de formation : 40 € la demi-journée
- Tournée de reconnaissance : 60 €
- Feuille de logement : 1.15 €
- Bulletin individuel : 1.50 €
- Dossier adresse collective : 0.50 €
- Feuille de logement non enquêtée : 0.50 €
- Indemnités de frais : 0.50 €
- Prime de qualité : 200,00 € si le travail rendu est exécuté à 100 %  
160,00 € si le travail est exécuté à 80 % au moins  
100,00 € si le travail est exécuté à 50 % au moins

## D. TRAVAUX

## **8 POINT SUR LES MARCHES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- Le marché pour le chauffage de l'église communale n'a pas encore débuté. Pascal CONTAT informe le Conseil que le ramoneur ne nettoiera plus la chaudière à l'avenir.
- Concernant les alarmes : un 2<sup>e</sup> fournisseur va proposer un devis.
- La salle de réunion de la maison médicale est terminée. Le ménage doit être fait par Mme DURET. Il manque encore une ventilation sur une fenêtre et une insigne « Issue de secours »
- Le contrat d'entretien du climatiseur de la salle médicale ne nécessite de délibération
- Le marché de la grenette n'a pas encore débuté.
- Les travaux de nettoyage de la Croix du cimetière ainsi que du caveau des deux anciens abbés de la paroisse ont été parfaitement exécutés.

## **E. QUESTIONS DIVERSES**

### **9 CARTES DE VŒUX DU MAIRE ET ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE (10 JANVIER + INVITATION)**

Monsieur le Maire enverra ses vœux aux différentes autorités communales, départementales et régionales. Il présentera ses vœux aux Vaulxois le 10 janvier 2020. Mme MARCHAND se chargera de réaliser les flyers pour annoncer l'événement.

### **10 INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS**

Monsieur le maire informe le conseil que l'INSEE chiffre à 1004 personnes la population de la commune, soit 978 habitants et 26 lits froids.

**LA SÉANCE EST LEVEE A 22H35**

Questions privées du Maire aux Conseillers